

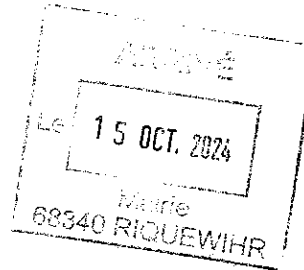
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 14/10/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE STRASBOURG**

31 avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03.88.21.23.23

greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Horaires 08h30 à 12h15



E24000103 / 67

M. le Maire de
RIQUEWIHR
1, place Voltaire
B.P. 35
68340 RIQUEWIHR

Dossier n° : E24000103 / 67
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Modification du Plan local d'urbanisme et élaboration d'un règlement local d'urbanisme

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Yvette BAUMANN, demeurant 8, rue des Aubépines, OSENBACH (68570) (tel : 03.89.47.07.06 ; portable : 06.11.59.07.24) en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Brigitte REIBEL (tel : 03.89.54.25.21 ; portable : 06.85.05.98.74) en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

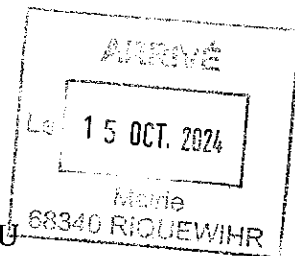
Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs "

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Zora BARAN





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

14/10/2024

Le 1^{er} vice-président du tribunal

N° E24000103 /67

Décision désignation commission ou commissaire du 14 octobre 2024 :

Vu enregistrée le 30/08/2024, la lettre par laquelle M.le maire de Riquewihr demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification n°2 du Plan local d'urbanisme et l'élaboration du Règlement local de publicité :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Yvette Baumann est désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Brigitte Reibel est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Riquewihr, à Madame Yvette Baumann et à Madame Brigitte Reibel.

Fait à Strasbourg, le 14 octobre 2024,

le 1^{er} vice-président du tribunal

Pour copie conforme
Le 1^{er} vice-président

Michel RICHARD